DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Brésil | VITEM IV (Etudes/Stage/Rotary)

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Fournir pour la commande :

- 1 Bon de commande à imprimer(ou 1 Feuille libre avec votre numéro de commande).

- 1 Chèque à l'ordre de "RapideVisa" (si vous avez choisi de régler par chèque lors de votre commande) réglant le Total TTC indiqué sur le bon de commande.

Fournir pour CHAQUE voyageur :

Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Passeport original (sans protège-passeport), sur lequel sera apposé le visa :** Signé, valable 6 mois après la date d'entrée, et comprenant 3 pages vierges dont 2 face à face. Attention, l'ambassade peut refuser tout passeport abîmé.

☑ **1 Formulaire consulaire de visa temporaire VITEM IV (à remplir en ligne puis à imprimer) :** Dûment rempli en ligne daté, signé et imprimé, disponible en cliquant sur le lien suivant des autorités brésiliennes : https://formulario-mre.serpro.gov.br/sci/pages/web/pacomPasesWebInicial.jsf

Attention vous devrez impérativement remplir ce formulaire en ligne en chargeant en ligne le scan d'une photo récente et le scan de tous les documents indiqués dans notre liste des documents à fournir.

Avant de commencer, nous vous conseillons de scanner d'abord l'ensemble des documents de votre dossier. Cela vous sera demandé dans la dernière étape du formulaire en ligne.

Attention : si votre navigateur (firefox, chrome...) bloque le site internet brésilien, vous devez cliquer sur "paramètres avancés" puis sur "continuer vers le site" ou "exception de sécurité".

Une fois sur le site brésilien, vous pouvez cliquer sur "langue française", puis cliquez ensuite sur "Visto", puis en bas à droite sur "Commencer une nouvelle demande".

ATTENTION : Pendant la saisie du formulaire en ligne, merci d'indiquer TOUS VOS PRÉNOMS (indiqués sur votre passeport) ainsi que TOUS LES PRÉNOMS DE VOS PARENTS (indiqués sur l'acte de naissance ou livret de famille) **notamment le nom de jeune fille de la mère.**

Lors du chargement de la photo en ligne, celle-ci doit apparaître scannée dans le bon sens, et doit être bien visible (le format doit prendre tout le cadre).

En fin de formulaire, vous devez impérativement **scanner et charger en ligne tous les documents de votre dossier**, avant de valider.

A la question "Qui va déposer le dossier au Consulat?" répondez "une personne tiers" puis indiquez "RapideVisa".

Une fois le formulaire imprimé, en "nom de la personne à contacter" indiquez votre nom et prénom ainsi que votre numéro de portable.

Ce formulaire est long à remplir (45min). Nous pouvons le saisir à votre place, et nous occuper du chargement des documents au bon format. Pour cette option, commandez le visa "Vitem IV option formulaire"

☑ **2 Photos d'identité aux normes françaises, réalisées sous moins de 6 mois dans un PHOTOMATON :**
Il est obligatoire de fournir 2 photos identiques AVEC le logo "Photos conformes" de Photomaton et juste en dessous du logo la

date d'édition qui doit être de moins de 6 mois.

Attention : la photo à fournir en double exemplaire doit être DIFFERENTE de la photo du passeport sinon le dossier sera refusé.

☑ **1 Copie intégrale de votre acte de naissance :** La page mentionnant le nom des PARENTS.

> Attention : L'extrait de l'acte de naissance n'est pas accepté, il faut la copie intégrale de l'acte. Le livret de famille n'est pas accepté.

> Si vous êtes né à l'étranger, il faut que votre copie intégrale d'acte de naissance soit préalablement apostillée dans votre pays d'origine (nous ne pouvons pas nous en occuper).

> Supplément uniquement pour les personnes ayant résidé antérieurement au Brésil : 1 Registro Nacional de Estrangeiros (RNE) en original.

☑ **1 Copie d'un justificatif de domicile nominatif de moins de 2 mois :** Facture de téléphone, ou internet, ou électricité.
(Si la facture n'est pas nominative, il faut ajouter 1 Lettre certifiant l'hébergement + 1 Copie de pièce d'identité de l'hébergeant).

☑ **1 Extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois en original :** De type Bulletin n°3. La délivrance peut vous être refusée par l'ambassade si le casier judiciaire n'est pas vierge. L'extrait peut être demandé en ligne, gratuitement et rapidement, auprès du Ministère de la Justice à l'adresse suivante : casier-judiciaire.justice.gouv.fr

---

☑ **1 Justificatif de bonne situation financière :**
1 copie des 3 dernières fiches de paye les plus récentes d'un des parents OU 1 copie du DERNIER avis d'impôt sur le revenu le plus récent d'un des parents.
+ 1 attestation nominative signée de prise en charge financière du parent concerné.
+ 1 copie de la pièce d'identité du parent concerné.

☑ **1 Copie de certificat de scolarité :** scolarité en France.

☑ **Documents supplémentaires pour réaliser des études :**
Les étudiants en échange d'études doivent présenter en supplément :
- 1 Copie de la lettre d'acceptation délivrée par l'institution d'enseignement brésilienne spécifiant la nature et la durée du cursus.
- Pour les lycéens inscrits dans un programme d'échange international : formulaires Rotary ou AFS remplis et signés par les personnes concernées.

☑ **Document supplémentaire pour réaliser un stage :**
1 Copie de la Convention de stage ("termo de compromisso"), signée entre l'institution qui offre le stage au Brésil, le stagiaire et l'institution française où l'étudiant est inscrit.

☑ ***Supplément pour les passeports extra-UE :***
1 titre de séjour français en cours de validité :
- en copie certifiée conforme à l'original effectuée en Mairie (conseillé).
OU
- en original (il vous sera rendu avec votre passeport).

☑ ***Suppléments pour les mineurs :***
1 Formulaire d'autorisation de laisser le mineur voyager au Brésil (disponible en document à télécharger ci-joint), rempli et signé par les 2 parents, **avec les 2 signatures obligatoirement légalisées au préalable par une Mairie ou un Notaire**;
+ 1 Copie des pièces d'identité (page d'identité de passeport ou carte d'identité recto-verso) des 2 parents. En cas de parents divorcés, il est possible de fournir uniquement la copie de pièce d'identité du parent ayant la garde si il est aussi fourni la copie de l'acte du juge qui a établi la garde.

☑ ***Attention :*** L'Ambassade du Brésil n'exige plus de fournir un billet d'avion pour délivrer le visa VITEM IV. Par conséquent, il est conseillé de ne pas réserver de vol avant la délivrance du visa (ou bien réserver un vol modifiable).

☑ ***Démarche à effectuer une fois sur place au Brésil, pour les titulaires de visas VITEM :*** Vous devrez vous enregistrer auprès de la police

fédérale dans les 3 mois suivant votre entrée dans le pays, avec un acte de naissance mentionnant les noms complets des deux parents.